MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES

Vol. XII. Montreal, Mardi, 10 Avril 1849. No. 60.

NOUVELLES D'OUTRE-MER.

FRANCE.—DIOCÈSE DE PARIS.—Le sacre de Mgr. l'Evêque de Troyes a eu lieu dans l'église métropolitaine de Notre-Dame. Mgr. l'Archevêque de Paris était le Prélat consécrateur, assisté de Mgr. l'Evêque d'Amiens coadjuteur nommé de Mgr. l'Archevêque de Toulouse, et Mgr. l'Evêque de Verdun. Mgr. l'Archevêque de Calcédoine, Mgr. l'Evêque de Natchez et Mgr. de Salinis, Evêque nommé d'Amiens, étaient présents, ainsi que les membres du chapitre métropolitain de Paris, dont Mgr. l'Evêque de Troyes, et une députation du chapitre et du clergé de la cathédrale de Troyes. Cette auguste cérémonie avait attiré un nombreux concours de fidèles, parmi lesquels nous avons remarqué plusieurs personnages éminents, tels que le général Cavaignac, MM. de Corcelles, Dupin aîné, de Tocqueville, Poujoulat, représentants du peuple, etc.

DIOCÈSE DE DIGNE.—Le sacre de Mgr. Meirieu a eu lieu à Digne, sa ville épiscopale, samedi 24, fête de saint Mathias. Mgr. l'Archevêque d'Aix a été le consécrateur, et les deux Evêques assistants ont été Mgr. l'Evêque de Nîmes et Mgr. l'Evêque de Gap.

DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC.—Mgr. l'Evêque de Saint-Brieuc a établi dans son diocèse une Confrérie sous le titre de N. D. d'Espérance. Le digne et pieux Evêque, en fondant cette association, a proposé, à tous les fidèles qui voudraient s'y adjoindre, une sorte de croisade pour combattre par la prière les effets de l'erreur et du mensonge, de la corruption et du désordre, qui se propagent d'une manière si désolante. Sa pensée a été comprise, et des fidèles de tous les rangs de la société, de loin comme de près, se sont empressés de s'enrôler sous la bannière de N. D. d'Espérance, ont envoyé leurs noms et se sont unis pour demander le salut de la commune patrie. S. S. Pie IX a daigné ériger cette association en Archiconfrérie et l'enrichir de précieuses indulgences. Sa Sainteté, par un bref en date du 9 février 1849, accorde que tous les associés de Notre-Dame d'Espérance qui ne peuvent réciter les deux prières prescrites (le *Sub tuum* et le *Salve Regina*), les remplacent, la première, pour le matin, par l'*Oraison dominicale*; la seconde, pour le soir, par la *Salutation angélique*, sans même être obligés d'y ajouter les invocations *Dignare.. Benedictus..* Ils gagneront les mêmes grâces spirituelles : Indulgence plénière à toutes les fêtes de la sainte Vierge, à celles des patrons de l'Association (au nombre de neuf), une le jour de l'inscription, une à l'article de la mort, deux autres par chaque mois.—Une indulgence de soixante jours pour toute bonne œuvre faite par un associé, une autre quotidienne de cent jours, etc. Il n'est pas besoin de dire qu'en priant pour le salut de la France, la reconnaissance fait un devoir à chacun des associés de prier particulièrement aussi pour l'exaltation de la sainte Eglise, dans la personne de son auguste chef. Le samedi de chaque semaine, et souvent tous les jours de la semaine, le saint sacrifice de la messe est spécialement offert dans l'église de l'Association pour le salut de la France et des associés. Une *messe quotidienne*, pour la même fin, va être fondée. Les associés *qui le veulent* contribuent à cette fondation par une aumône de trente-cinq centimes par an : ils ont une part spéciale à ces messes, et acquièrent par là le droit de recevoir la petite publication que l'Archiconfrérie de Notre-Dame-d'Espérance de Saint-Brieuc envoie chaque année, à l'époque du mois de Marie, comme souvenir ou annales à ses associés.

DIOCÈSE DE SÉEZ.—On lit dans l'*Abeille* de Chartres : "Nous avons dit dans le temps que le tribunal de Mortagnes avait donné gain de cause aux RR. PP. de la Trappe contre M. le maire de Soligny, et avait enjoint à celui-ci de rétablir sur la liste électorale les noms des habitants de ce monastère. Nous venons d'apprendre que, nonobstant ce jugement, le conseil de préfecture, présidé par M. le préfet Vizinet, a validé une élection dont on avait arbitrairement écarté soixante-quinze électeurs. L'arrêté a paru aux parties intéressées reposer sur des considérants injustes et une fausse application d'une loi surannée, inapplicable aux élections actuelles. Les religieux de la Trappe, après avoir consulté un des meilleurs avocats du conseil d'Etat, ont résolu de se pourvoir auprès de cette haute juridiction contre l'arrêté dont il s'agit. Elle en est saisie en ce moment. Nous informerons nos lecteurs de la décision qui interviendra. "Nous ne pouvons, en attendant, que féliciter MM. les religieux de la Trappe de la courageuse persévérance avec laquelle ils défendent leurs droits électoraux. C'est prouver qu'ils savent allier la sainte humilité du cénobite à la fermeté du bon citoyen, et que le dévouement à Dieu n'est nullement incompatible avec le zèle pour la patrie."

LES NAPOLÉON.—On assure que l'intention du Président de la République est de redemander, à l'Autriche, le corps du duc de Reichstadt, qui serait déposé aux Invalides. A Vienne, le cercueil du duc n'occupe, dans les caveaux impériaux du couvent des Capucins, qu'une place toute provisoire.

LE CARNAVAL.—Rome, 24 février 1849 :

"Vous avez cru peut-être que les grandes préoccupations de Rome dans ces derniers temps ont été excitées par la nouvelle protestation du Saint-Père, ou par les craintes qu'inspirent la banqueroute et les Autrichiens : détrompez-vous, nous étions en plein carnaval, et, pour être impartial, il faut reconnaître que si le premier, et même le second jour, il y a eu de la froideur, tout le reste s'est passé avec une gaieté et un entrain inimitables. Rome, réchauffée par un soleil magnifique et 20 degrés de chaleur, était, suivant l'usage, à peu près tout entière dans le Corso, à pied ou en voiture, courant, sautant, jetant des fleurs et des confetti, ayant chaque soir ses courses de barberi, et pour couronner le tout la joyeuse fête des moccoletti. A la bonne heure ! mais qu'on ne vienne plus nous dire que c'est là un peuple, et qu'il faut le traiter sérieusement ; de bonne fois, de grands enfants comprendraient mieux le sentiment de leur dignité et la gravité des circonstances ; voilà ce dont sont frappés tous les étrangers qui sont à Rome. Si les diplomates qui ont entrepris de régler les destinées de ce pays s'en doutaient, il y a longtemps qu'ils auraient pu en finir avec la question romaine. Du reste, cette semaine devait être fertile en enseignements, car elle nous reservait un autre spectacle non moins curieux que celui du carnaval. L'éventualité de l'intervention autrichienne est devenue une certitude, et l'on a appris avant-hier qu'ils avaient franchi le Pô, et qu'ils occupaient Ferrare. A l'instant même, la physionomie de la ville a changé comme par enchantement. Il faut, pour se faire une idée de la mobilité italienne, avoir été témoin de pareilles scènes : les vaillants officiers qui promenaient par les rues, avec un air si martial, leurs uniformes neufs et brillants, se sont prudemment mis à l'écart ; le bonnet rouge a disparu de toutes les têtes, et les cocardes et les rubans de la même couleur que Hasi et sa bande avaient mis en honneur en entrant à Rome, ont été déposés par les amis de la faction ; dans toute la longueur du Corso, je suis parvenu à compter jusqu'à trois individus qui avaient eu le courage de conserver ce signe de République exaltée. Quant au peuple romain, qui, même dans ces derniers temps, n'a jamais été très-hostile à l'intervention, il se réjouit patriotiquement que la nouvelle de l'entrée des Autrichiens ne soit parvenue à Rome que le mercredi des Cendres : de cette façon, son carnaval a été complet. Il s'est amusé à cœur joie, il est disposé à recommencer, et il n'a nullement envie de se faire tuer pour qui que ce soit, et encore moins pour la République. Dans ces graves circonstances, la Constituante a multiplié ses séances ; des discours patriotiques ont été prononcés, un appel aux peuples de la Péninsule a été rédigé, et enfin elle a rendu, "au nom de Dieu et du peuple," un décret qui prohibe l'exportation des mulets et des chevaux; déjà de mauvais plaisants ont demandé si c'était pour se conserver le moyen d'échapper plus vite. Ce que j'ai vu de plus curieux, c'est le *caffé des Belli-Arti* ; les héros qui y ont établi leur résidence habituelle, et qui, lorsque Pie IX était à Rome, n'avaient pas assez de poumons pour crier à la guerre, si par hasard l'Autriche relevait sa garnison de la forteresse de Ferrare, ont aujourd'hui à peu près complètement perdu la voix ; les plus audacieux, ceux qui ont eu enfin le courage de prendre la parole, ont entrepris de démontrer que les Autrichiens n'avaient pas le droit d'agir comme ils le faisaient. Perfides Autrichiens ! En attendant, personne n'a encore donné son nom pour faire partie des deux légions de volontaires dont le gouvernement a ordonné la levée. Je suis convaincu que si nous apprenons la marche en avant des Autrichiens ; si, d'un autre côté, le bruit se confirme que les Espagnols et les Napolitains ont franchi la frontière, nous serons délivrés, sans coup férir, de la faction, de la Constituante et de tout le gouvernement ; et le premier qui aura le courage de crier : *Viva Pio Nono* ! sera porté en triomphe. Attendons les nouvelles. Nous ne connaissons pas encore aujourd'hui samedi le résultat des élections qui ont eu lieu dimanche dernier à Rome, pour remplacer ceux des députés qui ont opté pour les autres circonscriptions qui les avaient élus. La faction s'est prononcée en faveur de *Giuppe Mazini* : et si sa démonstration est sincère, il est certain qu'avec les moyens dont elle dispose, son élection est assurée. Je vous ai fait connaître précédemment l'état désespéré des finances ; les nouvelles mesures prises par la Constituante doivent leur porter le dernier coup. Elle vient d'ordonner encore une émission de papier, et cette fois pour la somme de 1,300,000 scudi, afin de dépister un peu l'inquiétude publique ; cette émission sera faite par la banque romaine. Des registres d'adhésion à la République sont placés dans les différents ministères : et pour compromettre les malheureux employés, le gouvernement exige qu'ils y apposent leur signature. S. E.

P. S. Le bruit se répand que les Autrichiens, après avoir imposé une rançon à la ville de Ferrare, seraient rentrés dans leurs cantonnements. La joie éclate sur tous les visages ; les uniformes et les signes révolutionnaires vont reparaître.

INFAMIES.—A Sinigaglia, la patrie du Saint-Père, voici les infamies dont les séides de l'anarchie se sont rendus coupables. Nous les reproduisons en rougissant. Mais il faut que les misérables oppresseurs des Etats-Romains soient livrés au mépris public dans toute la nudité de leur approbre. "De mémoire d'homme, dit une lettre publiée par le *Constituzionale*, on n'avait jamais vu ici tant de masques que pendant le *Triduo* en l'honneur de la très-sainte Vierge, dont la fête tombe le 2 février. On nous a montré en masque Pie IX et quatre cardinaux avec le roi de Naples les conduisant en prison : le Pape donnait la bénédiction. Cette mascarade a excité l'indignation de tous les gens de bien, qui sont en grand nombre. Hier, un cardinal, un jésuite, le général Zucchi et le roi de Naples, en masques faisaient sauter en l'air un mannequin revêtu du costume papal. Les prêtres sont insultés dans les rues, etc. Tout cela prouve merveilleusement, comme l'assure le journalisme romain, qu'on ne veut pas toucher à la religion. Et des libéraux de cette espèce voudraient avoir des partisans! ils s'abusent fort. Les assassinats sont fréquents : il en a été commis trois avec des circonstances affreuses, dans le courant du mois dernier. On a imploré du gouvernement le châtiment de ces crimes ; jusqu'à présent, le gouvernement est demeuré sourd. Aujourd'hui, à l'arrivé du courrier de Rome, quelques individus sont allés au bureau de poste, se sont emparés des paquets et ont ouvert toutes les lettres. C'est ainsi que l'on respecte le secret des lettres en temps de progrès. *Vive la liberté* ! Hier, notre évêque a dû, pour raison de santé, aller à Montalbobdo ; il n'a pu partir qu'après en avoir obtenu la permission des chefs de la populace. A Pérouse, les radicaux font des exploits dont le *Contemporaneo* s'empresse d'être l'historien et le héraut : "On nous écrit de Pérouse, dit-il, que le peuple, comprenant que le régime républicain ne saurait se concilier avec les instincts barbares du moyen-âge, s'est rendu au couvent de Saint-Dominique, où résidait le tribunal du Saint-Office. On a enlevé tous les papiers qui se trouvaient dans les archives et on les a transportés dans le salon du Cercle populaire, où ils sont gardés ; quant aux portes, qui ont été enlevées, on les a brûlées sur les places publiques au milieu des réjouissances populaires. La garde civique assistait à cette démonstration."

DIOCESE DE FLORENCE.—Des scènes déplorables ont eu lieu à Florence le 22 janvier. A l'occasion de la proclamation de la constituante italienne, quelques démagogues ont voulu faire chanter un *Te Deum* à la cathédrale. Ils n'y trouvèrent aucun prêtre et durent se contenter du ministère d'un aventurier. A la sortie de l'église ces forcenés, pour se venger de l'Archevêque qui avait refusé de prêter son concours à cette démonstration, tentèrent d'assaillir le palais archi-épiscopal. Ils brisèrent les vitres à coup de pierres, et ne se retirèrent qu'après avoir abattu les armes de l'Archevêque et après avoir obtenu du gouverneur la promesse de la destitution du Prélat. Ce dernier, prévenu d'avance, avait pu quitter à temps sa demeure. Ces scènes honteuses furent l'objet d'interpelations au sénat, et le ministère démocratique ne trouva à répondre que les paroles suivantes : "L'invasion du palais avait été un fait si imprévu que l'autorité n'avait pu s'y opposer ; que malgré sa vigilance il n'avait été prévenu que d'une démonstration pacifique. Que, du reste, le gouvernement veille pour qu'autant qu'il est en lui, et que l'état dans lequel se trouve le pays le permet, d'aussi déplorables évènements ne se renouvellent pas ; qu'enfin il ne croit pas que la sûreté de l'Archevêque eût jamais été en péril, que le gouvernement lui a donné pleine assurance qu'il pouvait revenir à Florence. Quelques paroles du sénateur Baldasseroni qui a rappelé la longue suite de faits par lesquels la religion de l'Etat s'est vu attaquée dans ses dogmes, dans son chef suprême, et qui a conclu en demandant qu'on remontât aux causes de ces troubles pour les réprimer ; ces courageuses paroles ont été accueillies par des marques générales d'approbation. Les tribunes étaient pleines de la foule qu'avait attirée l'audience de ces interpellations.

ESPAGNE.—Les actes du gouvernement de Madrid continuent de mériter la gratitude des catholiques. Un projet de dotation ecclésiastique, présenté aux cortès, sera probablement adopté. Ce projet présente pour base : 1o. les propriétés ecclesiastiques non-vendues, 2o. un impôt spécial sur la richesse agricole et sur les troupeaux, l'une des sources principales de la fortune en Espagne. On est généralement d'avis que l'esprit de ce projet est louable. Mais les sommes qu'il assurerait à l'Eglise seraient loin de suffire à ses immenses besoins. Probablement il recevra, dans le cours de la discussion, des modifications avantageuses.—Des retraites, des prédications ont fait suite, dans plusieurs villes aux prières publiques ordonnées dans toutes les Eglises du royaume, à l'occasion des malheurs de Pie IX. Salamanque surtout, ville éminemment catholique, s'est fait remarquer en cette circonstance. Les journaux de Madrid nous annoncent que l'œuvre du *denier de saint Pierre* va s'implanter sur le sol espagnol.

GRÈCE.—L'empereur de Russie va faire élever une église dans la ville d'Athènes. L'emplacement a été choisi près du palais du roi, et à peu de distance du bâtiment de l'Université, c'est-à-dire au pied du Mont-Lycabète, à l'est de la ville, ayant au sud le Mont-Hymette, au nord le Parnès, couvert d'oliviers, et en face le panorama complet d'Athènes. Il est permis de douter que la dévotion soit le seul motif qui porte le czar à vouloir absolument attacher son nom à un edifice splendideau milieu de la capitale du roi Othon.

SUISSE.—Le 18 juin 1848, le grand Conseil du canton de Thurgovie a rendu un decret de suppression de toutes les abbayes et couvents du canton ; décret que la *Gazette Ecclésiastique* ne publie que sous la date du 27 janvier courant. Cette suppression, avec réunion de toutes leurs propriétés au fisc de l'Etat, atteint huit monastères ; à savoir : l'abbaye des Chanoines réguliers de Kreuzlingen, le monastère des Chartreux d'Ittengen, l'abbaye des Bénédictins de Fischingen, le couvent des Capucin de Frauenfeld, l'abbaye des religieuses de l'ordre de Cîteaux de Dœnikon, celle de l'ordre de Prémontré de Kalchrain, et celle des religieuses de l'ordre de Saint-Benoît de Munsterlingen. De cette destruction générale de toutes les institutions monastiques du canton de Thurgovie, n'est excepté que le seul couvent des religieuses Dominicaines de Catharinenthal, auquel, par des motifs qui ne sont pas énoncés dans le décret, l'on permet même de recevoir des novices. Le couvent de Kalchrain a été transformé en une maison de force, et c'est un pasteur protestant qui, dans l'Eglise profanée de ce monastère, a tenu aux forçats le discours d'inauguration de leur nouvelle prison.

ALLEMAGNE.—On nous écrit de Cologne, sous la date du 19 janvier : L'association de Pie IX, de notre ville, dans sa séance d'hier, a adopté, aux applaudissements de la réunion entière, l'adresse suivante à l'Assemblée de l'empire d'Allemagne, qui déjà aujourd'hui est couverte d'une multitude de signatures. "HAUTE ASSEMBLÉE "DE L'EMPIRE, Nous voulons un Empire-Uni, dans lequel soient comprises toutes les populations allemandes. Point d'Allemagne morcelée ! Nous voulons un "chef suprême qui convienne à la majorité de la nation "germanique. Que donc le peuple allemand choisisse lui-même, *dans des élections directes*, son empereur, "c'est ce que nous voulons, c'est ce que nous désirons, "haute Assemblée de l'Empire."—Cette adresse si impérative dans son style, a pour objet d'enlever à l'Assemblée nationale de Francfort, dont la majorité protestante ou mécréante paraît décidée à placer la couronne impériale sur la tête du chef hétérodoxe de la Maison de Brandebourg, le droit d'élire un empereur. Si, en effet, ce droit était acquis à la majorité des Allemands, cette majorité qui est catholique, appellerait infailliblement au trône impérial l'empereur d'Autriche. La *Rheinische Volkshalle* de Cologne déclare que ce vœu (celui de voir déférer au peuple l'élection du chef de l'Empire), n'est encore qu'une étincelle qui, suivant toute apparence, va allumer un incendie. "Nous espérons, ajoute cette feuille, nous nous attendons que non-seulement toutes les associations de Pie IX, mais encore toutes les communes de la patrie allemande adopteront cette adresse, et qu'*avec une sérieuse activité*, elles pousseront au succès de cette œuvre dans leurs cercles respectifs."

ANGLETERRE.—La dignité d'abbé vient d'être restaurée en Angleterre ; un abbé a été consacré au Mont-Saint-Bernard, dans la forêt de Charwood, dimanche dernier. Le révérend S. Palmer, autrement dit Père Bernard, supérieur du monastère a été installé dans les fonctions abbatiales ; on lui a présenté la crosse ; l'anneau, la mitre et les gants ont été bénits par le très-révérend Père Ullathorne, évêque catholique romain du district de Midland. Parmi les assistants catholiques, on distinguait l'abbé Bruno, de l'abbaye du Mont de la Meilleraie, et les abbés de Bellefontaine et de la Meilleraie en France.

NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

LA CONSTITUTION DE L'OHIO.—Un bill sanctionné le 23 de ce mois par la législature de l'Ohio, autorise la convocation d'une convention qui serait chargée de rédiger une nouvelle constitution de l'Etat. Les principaux points sur lesquels porteraient les réformes sont : le système judiciaire, l'éducation publique, et la part du peuple dans le gouvernement. Les attributions du vote populaire recevraient une extension considérable : il serait appelé, non seulement à élire tous les fonctionnaires sans exception, mais encore à prononcer sur toutes les questions de finances et de législation intérieure.

LES ICARIENS.—Nous lisons dans le *Réveil* de St. Louis : "Le steamer "Marshal Ney" présente en ce moment un spectacle intéressant. Il porte trois cent cinquante émigrants français venant du Havre et de Bordeaux, sous la conduite de M. Cabet, l'auteur français, et faisant route pour le Fort Madison, dans l'Iowa, où ils ont achete de grandes étendues de terre, dans le but de se coloniser comme communistes ou socialistes. Ils sont tous de très bonne apparence et très intelligents. Tous leurs actes sont réglés systématiquement. Ils méritent d'être vus. Un quart environ se compose d'enfants."

L'OURAGAN DE MARDI.—La tempête qui a soufflé avec tant de fureur durant toute la journée de *mardi*, sur la ville de New-York, paraît avoir sévi avec la même violence dans toutes les directions. A Harrisburg, douze piles du pont commencé sur la Susquehanna, pour le chemin de fer, ont été emportées. A Boston, plusieurs fabriques ont eu gravement à souffrir. Sur la rivière du Nord, il s'est perdu une goëlette et un petit steamer faisant le service entre New-York et Peekskill ; plusieurs bâtiments ont aussi fait côte, soit dans le Sound, soit dans la baie, sur Staten Island. En divers endroits, la tourmente a déterminé des inondations partielles. Bien que l'on n'ait encore que des nouvelles fort incomplètes du littoral, on connaît déjà nombre de sinistres et il est à craindre qu'il n'en reste beaucoup d'autres à apprendre. Le Mail de Boston rapporte le sauvetage d'un équipage de quatre personnes, qui n'a pu être accompli mercredi matin qu'avec les plus grands dangers, au milieu des brisants en face de Lynn. On signale plusieurs goëlettes qui se sont perdues corps et biens. Du reste, cet ouragan est regardé comme l'un des plus terribles qui aient éclaté de mémoire d'homme dans ces parages. *Courier.*

MEURTRE PAR UN MINISTRE.—Vendredi dernier, une querelle s'étant élevée entre M. Thomas J. Burrows, ministre-méthodiste de la conférence de Philadelphie, et M. A. B. Bishop, fermier de Maryland, le premier tira, dans un accès de fureur, un pistolet qu'il déchargea presqu'à bout portant sur son adversaire. La victime survécut à peine quelques minutes à sa blessure ; le meurtrier est en prison. *Idem.*

LE CONSUL ANGLAIS A LONDRES.—M. Brancroft, paraît-il, a agi de son propre chef en accueillant les ouvertures du gouvernement anglais pour la réforme des lois de navigation entre les deux pays. M. Webster ayant demandé communication des instructions données à cet égard il a été répondu qu'il n'en existait aucune ; que M. Brancroft avait soumis la question à M. Buchanan l'année dernière, mais qu'il ne lui avait pas été répondu, faute par le cabinet d'avoir une opinion bien arrêtée. L'ambassadeur s'est donc avancé dans cette affaire sans l'autorisation de son gouvernement.

GUATIMALA.—Le Guatimala est livré plus que jamais aux horreurs de la guerre civile. La capitale est assiégée par les insurgés, et en proie à l'anarchie la plus complète. Le consul anglais a été blessé d'une manière presque mortelle dans la rue ; le consul américain a dû s'entourer d'une garde pour sa sûreté personnelle. D'un autre côté, les Indiens de Vera Paz, ont commencé une guerre d'extermination ; déjà ils ont réduit en cendres trois villages dont ils ont massacré les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe. Il est à craindre qu'une intervention étrangère puisse seule rétablir la tranquillité dans ce malheureux pays.

JAMAÏQUE.—A la date du 7 mars, la législature coloniale de la Jamaïque avait été prorogée au 24 du même mois, par suite de son refus de voter les subsides. Le 6, avait eu lieu à Kingston, sous la présidence du maître, une réunion des habitants, dans laquelle on a débattu la question des réformes qu'il importe de solliciter du gouvernement métropolitain. Nombre de personnes penchent pour que l'on demande une constitution intérieure analogue à celle du Canada, comme le seul moyen d'arrêter la colonie sur le penchant d'une ruine imminente.